

Modalité et conditions du programme Moi.

| Anglais | Français |
|---|---|
| <p>1. The Moi Program ("Program") is the property of Metro Inc. ("Metro").</p> | <p>1. Le Programme Moi (« Programme ») est la propriété de Metro inc. (« Metro »).</p> |
| <p>2. All Program members («members») must be 16 years old or older and reside in Canada.</p> <p>If you are under the age of majority in the province in which you reside, you must obtain the consent of your parent or legal guardian if such consent is required in the province in which you reside.</p> | <p>2. Tous les membres du Programme (le(s) « membres ») doivent être âgés de 16 ans et plus et résider au Canada.</p> <p>Si vous n'avez pas atteint l'âge de la majorité dans la province où vous résidez, vous devez obtenir le consentement de votre parent ou tuteur légal si ce consentement est obligatoire dans la province où vous résidez.</p> |
| <p>3. Only one valid card (Moi card, key tag, mobile app card or in any other form specified by Metro («card(s)») per member.</p> <p>When you allow the use of your card by other persons, you agree that such persons may: (i) redeem the accumulated points, (ii) update the information related to your account, (iii) link the card or the membership number to other programs and services offered by Metro, the Participating Banners and their partners. In addition, when your card or membership number is linked to a digital account, the personal information provided when creating the digital account or as updated afterwards is considered a correction and update of your personal information and is retained for the administration of the Program and our communications with you. Metro and the Participating Banners are not responsible for validating with you any points redemption and any updates of personal information made by persons who use your card or membership number.</p> | <p>3. Une seule carte (carte Moi, porte-clés, carte sur application mobile ou sous toute autre forme disponible déterminée par Metro (la (les) « carte(s) »)) est valide par membre.</p> <p>Lorsque vous autorisez l'utilisation de votre carte par d'autres personnes, vous acceptez que ces personnes puissent: (i) échanger les points accumulés, (ii) mettre à jour les informations relatives à votre compte, (iii) lier la carte ou le numéro de membre à d'autres programmes et services offerts par Metro, les Bannières participantes et leurs partenaires. De plus, lorsque votre carte ou votre numéro de membre est lié à un compte numérique, les renseignements personnels fournis lors de la création du compte numérique ou mis à jour par la suite sont considérés comme une correction et une mise à jour de vos renseignements personnels et sont retenus pour l'administration du Programme et nos communications avec vous. Metro et les Bannières participantes ne sont pas responsables de valider auprès de vous les échanges de points et les mises à jour des renseignements personnels effectués par les personnes qui utilisent votre carte ou votre numéro de membre.</p> |
| <p>4. The card is not a credit card. It is the property of Metro.</p> | <p>4. La carte n'est pas une carte de crédit et est la propriété de Metro.</p> |
| <p>5. The Program is available at banners, stores, establishments and web sites of the Metro group (« Participating Banners ») and participating partners' establishments and web sites.</p> <p>Metro may remove or add Participating Banners and participating partners. You can visit the web site moiprogram.ca for a full list of Participating Banners and participating partners.</p> | <p>5. Le Programme est offert dans les bannières, magasins, établissements et sites Web participants du groupe Metro (les « Bannières participantes ») et dans les établissements et sites Web des partenaires participants.</p> <p>Metro peut retirer ou ajouter des Bannières participantes et des partenaires participants. Vous pouvez consulter le site programmemoi.ca pour obtenir la liste complète des Bannières participantes et des partenaires participants.</p> |
| <p>6. Only natural persons may participate in the Program; corporations, companies, joint ventures, partnerships, groups and associations are excluded.</p> | <p>6. Seules les personnes physiques peuvent s'inscrire au Programme; sont notamment exclus les corporations, les compagnies, les sociétés, les coentreprises, les groupes et les associations.</p> |
| <p>7. Accumulated Program points cannot be transferred, converted into cash or sold. Points can be accumulated and redeemed on presentation of the card or by using the membership number when applicable. When available, Metro may, at its sole discretion and with the member's express consent, authorize the i) transfer of accumulated points to another member's account, and/or ii) donation of accumulated points to a charity.</p> | <p>7. Les points du Programme accumulés ne peuvent être ni transférés, ni monnayés, ni vendus. Les points peuvent être accumulés et échangés sur présentation de la carte ou en utilisant le numéro de membre lorsque applicable. Lorsque disponible, Metro peut, à sa seule discrétion et avec le consentement explicite du membre, autoriser que les points accumulés soient i) transférés vers le compte d'un autre membre, et/ou ii) remis sous forme de don à une œuvre de charité.</p> |
| <p>8. Program members must advise Metro of any changes in their personal information. Metro reserves the right to cancel the membership to the Program with incomplete or incorrect member information. Moreover, Metro will have no obligation to redeem accumulated points or communicate any information or notice to a member who did not provide its personal information or an update of such or duly complete and submit the enrollment form (see Section 31).</p> | <p>8. Le membre doit aviser Metro de tout changement de ses renseignements personnels. Metro se réserve le droit d'annuler l'abonnement au Programme pour lequel les informations seraient incomplètes ou inexacts. De même, Metro ne peut être tenue d'échanger des points accumulés ou communiquer toute information ou tout avis au membre qui n'a pas fourni ses renseignements personnels ou une mise à jour de ceux-ci ou qui n'a pas dûment rempli et soumis le formulaire d'adhésion. Voir article 31.</p> |

| | |
|--|---|
| <p>9. Members are responsible for reporting lost or stolen cards to Metro. Accumulated points will be maintained and a new card issued. Metro shall not be liable for any transactions before it was notified of a card's loss or theft.</p> | <p>9. Le membre a la responsabilité d'aviser Metro de la perte ou du vol de la carte. Les points accumulés seront alors maintenus et une nouvelle carte sera émise. Metro ne peut être tenue responsable des transactions ayant été effectuées au compte avant le moment où elle a été avisée de la perte ou du vol.</p> |
| <p>Point Accumulation</p> | <p>Accumulation des points</p> |
| <p>10. To earn points, members must present their card at the cash or use the membership number on the Participating Banner's web site or participating partners as Metro may designate from time to time. When making a purchase at a Participating Banner, if they've forgotten their card at the time of making the purchase, members need to get the bill stamped or initialled at the courtesy counter of the store before leaving the store. Members have 14 days to return with their card and stamped or initialled bill to the store's courtesy counter to get their point balance adjusted. Only stamped or initialled bills will be accepted.</p> <p>There may be a delay of a business day before the accumulated points are made available on a member's account.</p> | <p>10. Pour obtenir des points, les membres doivent présenter leur carte à la caisse ou utiliser leur numéro de membre sur le site Web de la Bannière participante ou de tout partenaire participant que Metro peut désigner de temps à autre. Lorsque le membre effectue une transaction auprès d'une Bannière participante, le membre qui oublie sa carte lors de sa transaction doit se présenter au comptoir de courtoisie du magasin afin de faire estampiller ou parapher la facture au comptoir de courtoisie avant de quitter le magasin. Le membre dispose alors de 14 jours pour revenir au comptoir de courtoisie du magasin avec sa carte et sa facture estampillée ou paraphée pour faire ajuster son solde de points. Seules les factures estampillées ou paraphées seront acceptées.</p> <p>Il peut y avoir un délai d'un (1) jour ouvrable avant que les points accumulés ne soient disponibles sur le compte d'un membre.</p> |
| <p>11. No points are awarded for purchases of the following products and services: tobacco products, lottery tickets, public transportation tickets and passes, gift cards and other prepaid cards, stamps, postal services, dry cleaning, film and video game rentals, any deposit fees and eco-contributions, SAQ products, alcoholic beverages outside of the province of Québec, order preparation and delivery charges, donations, utensils for ready to eat products, certain products offered on participating partner's platforms, products offered through food waste reduction platforms, Fragrance Discovery Gift Sets, items linked to a fundraising campaign, prescription drug, other medication and other pharmacy or health care-related products and services according to laws in place in each province, taxes, ecofees and any items excluded by Metro in the future or forbidden by law. Excluded products may vary by province and Metro reserves the right at all times, to add or exclude, at its sole discretion, eligible items for points.</p> | <p>11. Aucun point ne sera émis à l'achat des produits ou services suivants : produits du tabac, billets de loterie, billets de transport, carte-cadeau et autres cartes prépayées, timbres, service postal, service de nettoyage, location de films et de jeux vidéo, les consignes et les écocontributions, produits des agences SAQ, boissons alcoolisées à l'extérieur de la province de Québec, frais de préparation et de livraison de commande, dons, les ustensiles pour les produits prêts à consommer, certains produits offerts sur la plateforme d'un partenaire participant, les produits offerts par les plateformes de réduction du gaspillage alimentaire, les coffrets Découverte fragrances, les articles liés à une campagne de financement, les médicaments sur ordonnance, les autres médicaments et autres produits et services liés à la pharmacie ou aux soins de santé selon les lois en vigueur dans chaque province, les taxes, les écofrais ainsi que tous les articles qui seront exclus à l'avenir par Metro ou interdits par la loi. Les produits exclus peuvent varier d'une province à l'autre et Metro se réserve le droit, en tout temps, d'ajouter ou d'exclure, à sa discrétion, des articles admissibles à l'émission de points.</p> |
| <p>12. Points accumulate at the rate of 1 point per dollar spent on an eligible purchase at Participating Banners, except if a Participating Banner is not authorized to award points. Members may visit the web site moiprogram.ca for the full information on how to earn and redeem accumulated points.</p> <p>Points are calculated on the total net amount before taxes shown on the sales slip. For promotional offers, the Participating Banners may offer bonus points with the purchase of certain products.</p> <p>Points will be issued to a Metro gift-card holder who uses it to pay for his/her purchases.</p> | <p>12. Les points s'accumulent à raison de 1 point pour chaque dollar dépensé lors de chaque achat éligible chez les Bannières participantes, sauf si une Bannière participante n'est pas autorisée à accorder des points. Les membres peuvent visiter le site Internet programmemoi.ca pour obtenir tous les renseignements sur la façon d'accumuler et d'échanger des points accumulés.</p> <p>Les points sont calculés en fonction du montant total net avant les taxes indiquées sur le reçu de caisse. À l'occasion d'offres promotionnelles, les Bannières participantes pourront offrir des points bonus à l'achat de certains produits.</p> <p>Des points seront émis au détenteur d'une carte-cadeau Metro si celui-ci s'en sert pour régler ses achats.</p> |
| <p>13. Points are awarded only once per transaction based on the total net amount before taxes of purchases and any promotions in effect. In the case of products sold by weight, members may not split their transaction.</p> | <p>13. Les Points sont attribués une seule fois par transaction en fonction du montant total net des achats avant taxes et de toutes promotions en vigueur. Dans le cas de produits vendus au poids, le membre ne peut scinder sa transaction.</p> |
| <p>14. Product returns are handled according to each Participating Banner's and each participating partner's product return and exchange policy. Metro reserves the right to subtract the points earned on the returned product's purchase or a promotion involving said product, whether the purchase was made in-store, online or at a participating partner.</p> <p>If a member returns a product purchased at a Participating Banner or a participating partner, Metro may, at its sole discretion, deduct from the member's account the number of points earned for that product</p> | <p>14. Les retours de produits sont gérés selon la politique de chaque Bannière participante et de chaque partenaire participant en matière de retour et d'échange de produits. Metro se réserve le droit de retrancher les points associés à l'achat d'un produit ou toute offre promotionnelle y étant associée lors d'un retour de ce même produit, que cet achat ait été fait en magasin, en ligne ou chez un partenaire participant.</p> |

Modalités du programme Moi. Final. Février 14, 2023.

| | |
|--|--|
| <p>purchase. In such case, the member's account balance may become negative depending on the number of points that are available on the member's account.</p> | <p>Si un membre retourne un produit acheté auprès d'une Bannière participante ou chez un partenaire participant, Metro peut, à son entière discrétion, déduire du compte du membre le nombre de points accumulés pour l'achat du produit. Dans ce cas, le solde du compte du membre peut devenir négatif selon le nombre de points disponibles dans le compte du membre.</p> |
| <p>Points redemption</p> | <p>Échange des points</p> |
| <p>15. Members may redeem accumulated points when making a purchase at a Participating Banner in increments of 125 points provided they have a minimum of 500 points in their account.</p> <p>Members may not redeem points of an equivalent amount of more than \$200 per transaction and \$500 per day.</p> <p>Coupon rewards that are not redeemed before April 27, 2023 will be added to the member's account in points available for redemption. Until rewards in the form of coupons are no longer accepted, more than one coupon may be used for the same transaction.</p> <p>The form of the reward is determined by Metro and may change during the Program.</p> | <p>15. Les membres peuvent échanger les points accumulés lors d'un achat dans une Bannière participante par tranche de 125 points à condition d'avoir un minimum de 500 points dans leur compte.</p> <p>Les membres ne peuvent pas échanger des points d'un montant équivalant à plus de 200 \$ par transaction et 500 \$ par jour.</p> <p>Les récompenses attribuées sous forme de coupons qui ne sont pas échangées avant le 27 avril 2023 seront ajoutées au compte du membre en points disponibles pour échange. Jusqu'à ce que les récompenses sous forme de coupons ne soient plus acceptées, plus d'un coupon peut être utilisé pour la même transaction.</p> <p>La forme de la récompense est déterminée par Metro et peut changer au cours du Programme.</p> |
| <p>16. Points will be converted as follows: 125 points = \$1 or as otherwise determined by Metro in accordance with the present terms and conditions. There is no maximum reward.</p> | <p>16. Les points seront convertis de la manière suivante : 125 points = 1\$ ou tel qu'autrement déterminé par Metro conformément aux présentes modalités. Il n'y a pas de montant maximal de récompense.</p> |
| <p>17. Upon redemption, the exchanged points are deducted from the member's account. Unused points remain in the account.</p> | <p>17. Au moment de l'échange, les points échangés sont déduits du compte du membre. Les points non utilisés restent dans le compte.</p> |
| <p>18. Members who did not accumulate the minimum points required (500 points) cannot redeem accumulated points until they have accumulated the minimum points required..</p> | <p>18. Le membre qui n'aura pas accumulé le minimum de points nécessaire (500 points) ne peut pas échanger les points accumulés jusqu'à ce qu'il ait accumulé le minimum de points requis.</p> |
| <p>19. To start redeeming points, members must complete and submit their subscription form duly completed. To redeem accumulated points, members must present their card at a Participating Banner's store or use the membership number when making an online purchase on a Participating Banner's web site or follow whatever other procedures as may be determined by Metro from time to time.</p> | <p>19. Pour commencer à échanger des points, les membres doivent remplir et soumettre leur formulaire d'adhésion dûment complété. Pour échanger les points accumulés, les membres doivent présenter leur carte dans un magasin d'une Bannière participante ou utiliser le numéro de membre lors d'un achat en ligne sur le site Web d'une Bannière participante, ou suivre toute autre procédure déterminée par Metro de temps à autre.</p> |
| <p>20. The pre-tax value of a transaction must be equal to or greater than that of the points being redeemed.</p> | <p>20. La valeur avant taxes d'une transaction doit être égale ou supérieure à celle des points échangés.</p> |
| <p>21. More than one reward coupon may be used for the same transaction before April 27, 2023 at Metro and Metro Plus participating stores in Québec. Awarded rewards in the form of coupons that are not redeemed before April 27, 2023, will be added to the member's account in points available for redemption.</p> | <p>21. Les récompenses sous forme de coupons peuvent être cumulées lors d'une même transaction avant le 27 avril 2023 dans les magasins Metro et Metro Plus participants du Québec. Les récompenses attribuées sous forme de coupons qui ne sont pas échangées avant le 27 avril 2023 seront ajoutées au compte du membre en points disponibles pour échange.</p> |
| <p>22. Accumulated points cannot be used to purchase or will not be applied towards the following: tobacco products, lottery tickets, public transportation tickets and passes, gift cards and other prepaid cards, stamps, postal services, dry cleaning, film and video game rentals, any deposit fees and eco-contributions, SAQ products, alcoholic beverages outside of the province of Québec, preparation and delivery charges, donations, utensils for ready to eat products, certain products offered on participating partner's platform, products offered through food waste reduction platforms, Fragrance Discovery Gift Sets, items linked to a fundraising campaign, prescription drug, other medication and other pharmacy or health care-related products and services according to laws in place in each province, taxes, ecofees and any items excluded by Metro in the future or forbidden by law. Excluded products may vary by province</p> | <p>22. Les points accumulés ne peuvent être utilisés afin de faire l'achat des produits suivants ou ne seront pas appliqués sur les produits suivants : produits du tabac, billets de loterie, billets de transport, carte-cadeau et autres cartes prépayées, timbres, service postal, service de nettoyage, location de films et de jeux vidéo, les consignes et les écocontributions, produits des agences SAQ, boissons alcoolisées à l'extérieur de la province de Québec, frais de préparation et de livraison, dons, ustensiles pour produits prêts à manger, certains produits offerts sur la plateforme du partenaire participant, les produits offerts sur les plateformes de réduction du gaspillage alimentaire, les coffrets Découverte fragrances, les articles liés à une campagne de financement, les médicaments sur ordonnance, les autres médicaments et autres produits et services liés à la pharmacie ou aux soins de santé selon les lois en vigueur dans chaque province, les taxes, les écofrais ainsi que tous les articles qui seront exclus à l'avenir</p> |

| | |
|--|---|
| <p>and Metro reserves the right at all times, to add or exclude, at its sole discretion, eligible items for points redemption.</p> | <p>par Metro ou interdit par la loi. Les produits exclus peuvent varier d'une province à l'autre et Metro se réserve le droit, en tout temps, d'ajouter ou d'exclure, à sa discrétion, des articles admissibles à la rédemption de points.</p> |
| <p>23. The terms and conditions of the Program coupons are on the coupons or in their accompanying documentation. Unless otherwise specified, Program coupons are cumulative so that a member may use more than one coupon in a single transaction. Subject to their terms and conditions of use, Program coupons (paper or digital) may be applied once to a transaction by a member making purchases in store or online at a Participating Banner. However, certain Program coupons are reusable and are clearly identified as such. Use of accumulated points and Program coupons in a transaction made online is subject to the e-commerce terms of use provided on said website. In the event of conflict between the terms and conditions provided on Program coupons and these terms and conditions of the Program, the terms and conditions provided on Program coupons shall prevail.</p> | <p>23. Les conditions d'utilisation qui régissent les coupons du Programme sont indiquées sur ceux-ci ou sur les communications les accompagnant. Sauf indication à l'effet contraire, les coupons du Programme se veulent cumulatifs de sorte qu'il est possible pour un membre de cumuler plus d'un coupon lors d'une seule et même transaction. Les coupons du Programme, sous réserve de leurs conditions d'utilisation spécifiques, sont applicables sur une transaction du membre lors de ses achats en magasin (sous forme papier ou numérique) ou lors d'une transaction en ligne chez une Bannière participante une seule et unique fois. Toutefois, certains coupons du Programme sont réutilisables et seront identifiés à cet effet. L'utilisation des coupons du Programme lors d'une transaction en ligne est sujette aux conditions spécifiques au commerce électronique affichées sur le site transactionnel en question. En cas de contradiction entre les conditions énoncées sur les coupons du Programme et les présentes modalités régissant le Programme, les conditions sur les coupons prévaudront.</p> |
| <p>24. Metro may, from time to time and at its sole discretion, partner with various businesses of its choice to offer additional Program offers, additional points, and joint promotions and offers. Metro may, at its sole discretion, offer personalized promotions, promotional activities, contests or others exclusively to certain categories of members. The details, terms and conditions of such promotions and joint promotions and offers will be communicated to members.</p> | <p>24. Metro pourra, de temps à autre et à sa discrétion, s'associer à différents partenaires d'affaires de son choix afin d'offrir des offres additionnelles du Programme, des points additionnels, des promotions et des offres conjointes. Metro pourra également, à sa discrétion, faire des promotions personnalisées, des activités promotionnelles, des concours publicitaires ou autres qui s'adressent uniquement à certaines catégories de membres. Les détails, modalités de ces promotions et offres conjointes seront alors transmis aux membres.</p> |
| <p>Other benefits</p> | <p>Autres avantages</p> |
| <p>25. Besides Program points, coupons and rewards, members benefit from exclusive member prices, personalized prices, where applicable, on specially selected products and other limited benefits. To take advantage of these exclusive prices and limited benefits when available, members must present their card at the cash, before the transaction ends, when making a purchase at a store or web site of a Participating Banner. Exclusive member prices are indicated in store on the selected product price cards and online when applicable.</p> | <p>25. En plus des points, des coupons et des récompenses du Programme, le membre pourra bénéficier de prix exclusifs aux membres et/ou de prix personnalisés, le cas échéant, sur des produits spécialement sélectionnés et d'autres avantages limités. Afin de profiter de ces prix exclusifs et avantages limités, lorsque disponibles, le membre doit présenter sa carte lors d'une transaction à la caisse d'une Bannière participante ou se connecter au site Web d'une Bannière participante, et ce, en tout temps avant la fin de ladite transaction. Les prix exclusifs aux membres seront affichés en magasin, sur la carte de prix des produits sélectionnés, ou en ligne, lorsque applicable.</p> |
| <p>Trademarks</p> | <p>Marques de commerce</p> |
| <p>26. The Moi Program is a trademark of Metro. This trademark and any other trademark used by Metro, by a Participating Banner or displayed in any communication or on their Internet sites cannot be used without the prior written authorization of their respective owners.</p> | <p>26. Le Programme Moi est une marque de commerce de Metro. Cette marque de commerce, ainsi que toute autre marque utilisée par Metro, par les Bannières participantes ou présentées dans toute communication ou sur leurs sites Internet, ne peuvent être utilisées sans l'autorisation préalable et écrite de leur propriétaire.</p> |
| <p>Program Electronic Communications</p> | <p>Communications électroniques du Programme</p> |
| <p>27. Members may receive Program-related electronic communications which may include or refer to Program updates, services, offers and promotions, and surveys. These communications may also include, or refer to, offers and promotions of participating partners. Members may also receive the Program's weekly electronic newsletter. All such electronic communications are sent by Metro and the Participating Banners and members can withdraw consent to receive them at any time. Members who want to receive electronic communications or withdraw their consent to receive them are invited to visit the web site moiprogram.ca or Participating Banners' web site or mobile application.</p> <p>Should Metro note a fault in or problem with a member's account or should Metro need to communicate information regarding the account, including the Program's terms and conditions' updates, Metro may communicate electronically with said member to remedy the problem or fault affecting the member's account or communicate the information regarding the account. These communications are exempt from the federal legislation against spam and unsolicited emails.</p> | <p>27. Le membre peut recevoir des communications électroniques relatives au Programme qui pourront inclure, ou référer à, des mises à jour du Programme, services, offres et promotions et des sondages. Ces communications pourront aussi inclure, ou référer à, des offres et promotions de partenaires participants. Le membre peut également recevoir l'infolettre électronique hebdomadaire du Programme. Toutes ces communications électroniques lui seront transmises par Metro et les Bannières participantes. Le membre pourra en tout temps retirer son consentement à les recevoir. Pour demander de recevoir des communications électroniques ou retirer un consentement à les recevoir, le membre est invité à visiter le site Internet programmemoi.ca ou à visiter le site Internet ou l'application de la Bannière participante.</p> <p>Advenant le cas où Metro constate une problématique ou anomalie avec le compte d'un membre ou dans le cas où Metro doit communiquer des informations concernant le compte, y compris les mises à jour des modalités du Programme, Metro pourra communiquer avec ce membre par l'envoi de communications électroniques afin de remédier à la problématique ou anomalie affectant le compte du membre ou afin de communiquer les informations</p> |

| | |
|--|---|
| <p>Any required notice pursuant to these terms and conditions or by law will be sent to the member's email address or as required by law.</p> | <p>concernant le compte. Ces envois sont exemptés de la loi fédérale visant l'élimination de pourriels et de courriels indésirables.</p> <p>Tout avis requis en vertu des présentes modalités ou par la loi sera envoyé à l'adresse courriel du membre ou tel que requis par la loi.</p> |
| <p>Accuracy</p> | <p>Exactitude</p> |
| <p>28. All necessary measures were taken to ensure the accuracy of the information in these terms and conditions. Metro rejects all liability arising from any error or omission. Please see the latest version of these terms and conditions at: moiprogram.ca. In the event of a conflict between the Program terms and conditions on the enrollment form and the Program terms and conditions provided online at moiprogram.ca, the latter shall prevail.</p> | <p>28. Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour assurer l'exactitude de l'information contenue dans les présentes modalités régissant le Programme. Metro ne peut être tenue responsable en raison d'une erreur ou d'une omission. Veuillez consulter la plus récente version des modalités à l'adresse suivante : programmemoi.ca. Dans l'éventualité d'un conflit entre les modalités du Programme mentionnées au formulaire d'adhésion et les modalités présentées en ligne, les modalités du Programme mentionnées en ligne sur programmemoi.ca auront préséance.</p> |
| <p>Modifications to the Program</p> | <p>Modifications du Programme</p> |
| <p>29. Metro may at any time:</p> <p>(a) modify any of the terms and conditions including the following: conditions of eligibility for members and accounts; conditions applicable to product purchases and transactions under the Program, exchanges and eligible types of products; coupons, rewards, notably their form, frequency of issuance and redemption mechanisms; conditions covering point accumulation by members; terms applicable to the conversion of points into rewards; the expiration of points, conversion factor used for converting points into rewards, Participating Banners, participating partners or venues at which points rewards may be accumulated or redeemed, joint offers and promotions with participating partners; and make any other modifications required under legislation or regulations; which modifications shall not apply to points accumulated prior to the effective date of the aforementioned modifications; and</p> <p>(b) publish all modifications to the Program on its web site at the address stated above and/or send a written notice to its members when required and in the form required by law. The member who maintains its membership to the Program following its modification is deemed to have accepted the modifications; and</p> <p>(c) refuse to issue a card to a customer who does not follow the established registration procedures</p> | <p>29. Metro peut en tout temps :</p> <p>(a) modifier toutes les modalités et conditions y compris les suivantes : les conditions d'admissibilité des membres et des comptes, les conditions applicables aux achats de produits, aux transactions effectuées dans le cadre du Programme, aux échanges et aux types de produits admissibles, aux coupons, aux récompenses, notamment quant à la forme, la fréquence d'émission et les mécanismes d'échange, les conditions permettant l'accumulation des points par le membre, les modalités applicables à la conversion des points, à la péremption des points, le facteur de conversion utilisé pour convertir les points, les Bannières participantes, les partenaires participants ou lieux où les points et récompenses peuvent être accumulés ou échangés, les offres et promotions conjointes avec des partenaires participants, ainsi qu'apporter toutes autres modifications qui pourraient être requises en vertu de la loi ou d'un règlement; lesquelles modifications ne s'appliqueront pas aux points déjà accumulés avant la date d'entrée en vigueur des modifications ci-devant énumérées; et</p> <p>(b) afficher toutes modifications du Programme en ligne à l'adresse mentionnée précédemment et/ou transmettre un avis écrit à ses membres lorsque requis et selon la forme permise par la loi. Le membre qui maintient son adhésion au Programme à la suite des modifications qui y sont apportées sera réputé consentir à ces modifications; et</p> <p>(c) refuser d'émettre une carte au client qui ne se conforme pas aux procédures d'inscription établies.</p> |
| <p>30. Metro reserves the right to terminate the Program upon advance written notice to Program members under the manner required by law. Points accumulated at that time will be accepted and following the termination date will be converted into rewards in a form to be determined by Metro at its sole discretion.</p> | <p>30. Metro se réserve le droit de mettre fin au Programme suivant un préavis écrit à ses membres selon la procédure requise par la loi. Les points accumulés à ce moment-là seront acceptés et, après la date de résiliation, seront convertis en récompenses sous une forme qui sera déterminée par Metro à son entière discrétion.</p> |
| <p>Account Closure</p> | <p>Fermeture de compte</p> |
| <p>31. Inactive account. If a card has not been used for purchases or rewards over a period of 18 consecutive months, Metro reserves the right to close the account. Upon written notice sent to the member, all accumulated points linked to the card automatically expire on a given date.</p> | <p>31. Compte inactif. Si une carte n'a pas été utilisée pour une transaction d'achat ou de récompense durant une période de 18 mois consécutifs, Metro se réserve le droit de fermer le compte. Tous les points accumulés relativement à cette carte deviendront automatiquement périmés à une date donnée, à la suite d'un avis écrit transmis au membre.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>32. Closure by Metro. Metro may, at any time and at its sole discretion, adjust, withdraw or cancel the cards and accumulated points and rewards of members who have, in Metro's opinion, abused their privileges, refused to comply with Program terms and conditions, made a false statement or did not duly complete and send the enrollment form.</p> | <p>32. Fermeture par Metro. Metro peut, en tout temps et à sa discrétion, ajuster, retirer ou annuler la carte, les points et récompenses accumulés du membre qui, de l'avis de Metro, abuse de ses privilèges, refuse de se conformer aux modalités qui régissent le Programme, fait une fausse déclaration ou qui n'a pas dûment complété et soumis le formulaire d'adhésion.</p> |
| <p>33. Closure by member. Members may cancel their membership in the Program. To do so they need to complete the cancellation form available at the Program's web site (moiprogram.ca) or Participating Banners' web site.</p> <p>Their Program account will be closed within 30 days following receipt of the request to do so. At the end of this period, the card and all other items relating to said Program account will be cancelled. Members must redeem the points in their account before cancelling their membership in the Program. If members do not redeem their points before cancelling their membership in the Program, they will be deemed to have forfeited the accumulated points.</p> <p>In the event of Program membership cancellation, Metro shall, upon the member's request, erase from its files all personal information regarding the member, according to the Program's personal information retention policy, except for any personal information it is required to keep by law. The member can make this request by contacting Customer service at 1 866-638-0020.</p> | <p>33. Fermeture par le membre. Un membre peut annuler son adhésion au Programme. Pour ce faire, il doit remplir le formulaire d'annulation disponible sur le site Web du Programme (programmemoi.ca) ou sur le site d'une des Bannières participantes.</p> <p>Le compte du Programme sera fermé dans les 30 jours suivant la réception d'une demande à cet effet. À l'expiration de cette période, la carte et tous autres éléments reliés à ce compte du Programme seront annulés. Le membre doit échanger les points dans son compte avant d'annuler son abonnement au Programme. Si le membre n'échange pas ses points avant d'annuler son adhésion au Programme, il sera considéré comme ayant renoncé aux points accumulés.</p> <p>En cas d'annulation d'une adhésion au Programme, Metro effacera de ses dossiers, à la demande du membre, tous les renseignements personnels concernant ce membre, selon la politique de conservation des renseignements personnels du Programme, sauf ceux que la loi l'oblige à conserver. Pour faire cette demande, le membre peut communiquer avec le service à la clientèle au 1 866 638-0020.</p> |
| <p>Arbitration</p> | <p>Arbitrage</p> |
| <p>34. To the extent permitted by applicable law, the member and Metro undertake to submit all disputes relating to the interpretation or execution of these Program terms and conditions to arbitration, to the exclusion of the courts.</p> <p>For members residing in Québec: To the extent permitted by applicable law, the arbitration shall be held in Montréal in accordance with the provisions of the Code of Civil Procedure of Québec, to the exclusion of the courts.</p> <p>For members residing outside of Québec: To the extent permitted by applicable law, the member and Metro undertake to submit all disputes relating to the interpretation or execution of these Program terms and conditions to arbitration, to the exclusion of the courts.</p> | <p>34. Dans la mesure permise par la loi applicable, le membre et Metro s'obligent à soumettre tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes modalités régissant le Programme à l'arbitrage, à l'exclusion des tribunaux de droit commun.</p> <p>Pour les membres qui résident au Québec : dans la mesure permise par la loi applicable, l'arbitrage sera tenu à Montréal conformément aux dispositions du Code de procédure civile du Québec, à l'exclusion des tribunaux de droit commun.</p> <p>Pour les membres résidant hors du Québec : dans la mesure permise par la loi applicable, le membre et Metro s'engagent à soumettre tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes modalités du Programme à l'arbitrage, à l'exclusion des tribunaux.</p> |
| <p>General</p> | <p>Généralités</p> |
| <p>35. You are responsible for i) maintaining the confidentiality of any passwords granting access to your accounts related to the Program or any other services of Metro, the Participating Banners and participating partners, and ii) safeguarding your card. You must notify us of any unauthorized use of your card or any password.</p> | <p>35. Il est de votre responsabilité d'assurer i) la confidentialité de tout mot de passe donnant accès à vos comptes reliés au Programme ou tous autres services de Metro, des Bannières participantes et des partenaires participants, et ii) de protéger votre carte. Vous devez nous aviser en cas d'utilisation non autorisée de votre carte ou de tout mot de passe.</p> |
| <p>36. To the extent permitted by law, Metro, the Participating Banners and participating partners and their respective affiliates, employees, officers and directors are not liable for any loss arising out of: i) your failure to comply with the terms and conditions of the Program, and ii) your use of the Program, and iii) the non-authorized use of your card, your membership number, your accumulated points, your coupons or your account.</p> <p>To the extent permitted by law, you agree to release and discharge us (including the Participating Banners and participating partners and their respective affiliates, employees, officers and directors) for any loss, liability, claim, demand, damage or expense of any kind whatsoever and howsoever caused (including compensatory, incidental, punitive, consequential, exemplary, indirect or lost profit damages) asserted by</p> | <p>36. Dans la mesure où la loi le permet, Metro, les Bannières participantes et les partenaires participants ainsi que leurs sociétés affiliées, leurs employés, dirigeants et administrateurs respectifs ne sont pas responsables de quelque perte découlant : i) de votre non-respect des modalités du Programme, et ii) de votre utilisation du Programme, et iii) de l'utilisation non autorisée de votre carte, numéro de membre, de vos points accumulés, vos coupons ou de votre compte.</p> <p>Dans la mesure où la loi le permet, vous acceptez de nous libérer et de nous dégager (y compris les Bannières participantes et les partenaires participants ainsi que toutes sociétés affiliées, tous leurs employés, dirigeants et administrateurs respectifs) de toute perte, responsabilité, réclamation, demande, dommage ou dépense de quelque nature que ce soit et quelle qu'en soit la cause (y compris les dommages-intérêts compensatoires, accessoires,</p> |

| | |
|---|---|
| any person arising, directly or indirectly, out of your participation in the Program or the accumulation or redemption of points or the non-authorized use of your card, your membership number, your accumulated points, your coupons or your account or otherwise in connection with the Program. | punitifs, consécutifs, exemplaires, indirects ou découlant de la perte de profits) invoqué par toute personne et découlant, directement ou indirectement, de votre participation au Programme ou de l'accumulation ou de l'échange de points ou de l'utilisation non autorisée de votre carte, numéro de membre, de vos points accumulés, de vos coupons ou de votre compte ou autrement en relation avec le Programme. |
| 37. These terms and conditions, and any specific promotion conditions, constitute the entire agreement between the parties hereto and supersede all prior written or oral terms and conditions, statements, proposals, discussions and communications with respect to the subject matter contained herein. | 37. Les présentes modalités, ainsi que les conditions spécifiques des promotions, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent toutes modalités, conditions, déclarations, propositions, discussions et communications antérieures, écrites ou orales relativement à l'objet des présentes modalités. |
| Version Final – 14 février 2023 | Version Final – 14 février 2023 |

Le tableau qui suit ne fait pas parti des modalités du programme Moi – Ce sont les principaux changements apportés au programme.

| | |
|--|---|
| Here are the main changes that will be made to the Terms and Conditions of the program: | Voici les principaux changements qui seront apportés aux modalités et conditions du programme : |
| Subscription | Abonnement |
| No need to join again. You can continue to use your metro&moi card with the Moi program. Use of this card after May 2023 is an acceptance of the new terms and conditions of the program. | Pas besoin d'adhérer de nouveau. Vous pourrez continuer d'utiliser votre carte metro&moi avec le programme Moi. L'utilisation de cette carte après mai 2023 est une acceptation des nouvelles modalités et conditions du programme. |
| Point Accumulation | Accumuler des points |
| The Moi program will be more generous for members because it will offer multiple ways to accumulate points in more than 880 stores under the Metro, Jean Coutu, Super C, Brunet and Première Moisson banners. | Le programme Moi sera plus généreux pour les membres parce qu'il proposera de multiples façons d'accumuler des points dans plus de 880 établissements des bannières Metro, Jean Coutu, Super C, Brunet et Première Moisson. |
| Points Redemption | Échanger des points |
| The Moi program will allow you to redeem your points at any time, starting at a balance of 500 points. There will no longer be a need to wait for a reward voucher in the mail or in digital form. | Le programme Moi vous permettra d'échanger vos points en tout temps à partir d'un solde de 500 points. Il ne sera plus nécessaire d'attendre un chèque-récompense par la poste ou sous forme numérique. |
| metro&moi Reward Cheques | Chèques-récompenses metro&moi |
| Coupon rewards that are not redeemed before April 27, 2023, will be added to the member's account in the form of points available for redemption when instant rewards at checkout are launched in participating stores of the banners where the Moi program is offered. | Les chèques-récompenses qui n'ont pas été échangés avant le 27 avril 2023 seront ajoutés au compte du membre en points disponibles pour l'échange lors du lancement des récompenses instantanées à la caisse. Ils pourront alors être utilisés dans les magasins participants des bannières où le programme Moi est offert. |
| General Terms and Conditions | Modalités générales |
| Current members who do not agree to the new terms may cancel their membership without penalty no later than 30 days after the launch of the revised terms by following the cancellation steps in effect when requesting to cancel their membership (see section 33 of the program terms and conditions). | Les membres actuels qui n'acceptent pas les nouvelles conditions peuvent annuler leur adhésion sans aucune pénalité au plus tard 30 jours après le lancement des modalités révisées en suivant les étapes de désabonnement en vigueur lors de la demande de désabonnement (voir l'article 33 des modalités du programme). |